



# **SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Publication parue le 29 novembre 2016

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## SOMMAIRE GENERAL

Compte rendu du bureau du 17 novembre 2016

- ❖ Délibération n° 038 /2016 : Demande de financement animation LEADER 2017  
Pages 3 à 5

**La délibération n° 038 a été transmise au contrôle de légalité le 29 novembre 2016**

**COMPTE RENDU DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE**

**DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2016**

**ETAIENT PRESENTS :**

***CC Comté de Provence :***

Monsieur Bernard VAILLOT, Président  
Michaël LATZ, Vice-Président  
Madame Josette PONS, membre  
Monsieur Didier BREMOND, membre

***CC Provence Verdon :***

Monsieur Bernard de BOISGELIN, membre  
Monsieur Daniel NIRONI, Vice-Président  
Madame Annie CHARRIER, membre

***CC Val d'Issole :***

Monsieur André GUIOL, Vice-Président  
Monsieur Gérard FABRE, membre  
Monsieur Jean-Pierre MORIN, membre

***CC Sainte Baume Mont Aurélien :***

Madame Christine LANFRANCHI DORGAL, membre  
Monsieur Franck PERO, Vice-Président  
Madame Mireille BŒUF, membre

**Délibération n° 038 – Demande de financement animation LEADER 2017**

Malgré un important retard, lié à des difficultés rencontrées au niveau national dans la stabilisation des outils nécessaires à la mise en œuvre du programme, le lancement opérationnel du Groupe d'Action Locale LEADER - Provence Verte Sainte-Baume s'est amorcé en 2016 et va pouvoir monter en puissance au cours de l'année 2017 avec les premières décisions attributives et les premiers paiements.

Afin d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leur Stratégie Locale de

Développement, il s'agit notamment de déployer une équipe technique spécialisée en capacité d'assumer les charges d'ANIMATION et de GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE du programme. Un effort de communication sera par ailleurs nécessaire afin de donner au programme tous les moyens d'atteindre ses objectifs.

#### ANIMATION : (1ETP spécialisé)

L'animation de la démarche LEADER comporte quatre composantes principales :

- L'appui aux membres du Groupe d'Action Locale pour la conduite du programme selon ses principes de GOUVERNANCE spécifiques
- L'appui aux PORTEURS DE PROJETS (information, accompagnement « orienté projet », accompagnement « orienté dossier »)
- L'animation pour la mise en œuvre des démarches de COOPERATION
- La participation au réseau régional des Groupes d'Action Locale

#### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE : (1 ETP spécialisé)

En phase de lancement du programme, les tâches de gestion administrative et financière concernent la mise en œuvre opérationnelle du circuit de gestion à travers la réalisation des tâches de la piste d'audit incombant au GAL :

- Diffusion des appels à propositions ou à projets
- Réception des demandes d'aide, instruction réglementaire des demandes d'aide et saisie des dossiers
- Réception des demandes de paiement, instruction des demandes de paiement et saisie des dossiers de paiement pour demande à l'ASP.
- Contrôle
- Irrégularités
- Vie et fin du dossier
- Recours

#### APPUI ADMINISTRATIF :

Par ailleurs, afin d'appuyer l'équipe technique dans la réalisation de certaines tâches, les services administratifs de la structure seront mobilisés pour assurer des missions :

- de contrôle interne (vérification interne des dossiers instruits) – à hauteur de 120h/an
- d'appui administratif (pour la préparation des réunions, le suivi des dossiers, la communication du programme) à hauteur de 100h/an

Ces missions d'animation et de gestion sont financées à 100% par le FEADER et la Région.

Il est ainsi proposé de solliciter la demande d'aide au titre du dispositif 19.4 LEADER Provence Verte Sainte-Baume pour l'animation et la gestion du GAL Provence Verte Sainte-Baume 2017 dont les dépenses prévues sont les suivantes :

- Frais salariaux :
  - ANIMATION : 1ETP
  - GESTION : 1 ETP
  - Appui administratif :
    - Contrôle interne : 96h/an
    - Appui administratif : 100h/an
- frais de fonctionnement :
  - Déplacements + repas ANIMATION
  - Déplacements + repas GESTION
  - FORFAIT FRAIS DE STRUCTURE à hauteur de 15% de la masse salariale
- Des dépenses sur facture :

- Prestations de restauration pour l'agrément des réunions
- Création d'un site internet dédié

### BUDGET PREVISIONNEL 2017

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	81 981,83 €	FEADER	61 155,30 €
Animation LEADER (1 ETP - 12 mois)	36 853,92 €		
Gestionnaire LEADER (1 ETP - 12 mois)	40 426,32 €	CONSEIL REGIONAL	40 770,20 €
Appui Contrôle interne LEADER (120h - 12 mois)	2 824,07 €		
Appui administratif LEADER (100h - 12 mois)	1 877,52 €		
Frais de fonctionnement (15% des frais salariaux estimés)	12 297,27 €		
Frais réels ou forfaitisés (frais de repas, frais de déplacement)	1 701,00 €		
Frais de communication/réception (prestations externes sur factures)	5 945,40 €		
<b>TOTAL</b>	<b>101 925,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>101 925,50 €</b>

#### Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE à l'unanimité :

- De valider le budget prévisionnel 2017 pour l'animation et la gestion du GAL LEADER Provence verte Sainte Baume conformément au tableau ci-dessus
- De solliciter sur ces bases le FEADER (sous-mesure 19.4 – LEADER Provence Verte Sainte-Baume) et l'aide du Conseil Régional
- D'autoriser le président à signer tout acte à intervenir relevant de cette opération

**LE TEXTE INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE (S.M.P.P.V.)  
EST A LA DISPOSITION DU PUBLIC AU :**

**S.M.P.P.V.  
Chemin du Plan  
CS 20014  
83175 BRIGNOLES Cedex**

